



## RÈGLEMENT NUMÉRO 190

**Régissant la tarification à être en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour les clientèles du transport urbain et du transport adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis**

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q. chapitre S-30.01*, la Société de transport de Lévis établit par règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités pour les catégories d'usagers qu'elle détermine par règlement ;

**ATTENDU QUE** les prévisions budgétaires 2025 de la Société de transport de Lévis, déposées à l'occasion de l'assemblée ordinaire du 31 octobre 2024 (résolution 2024-132) prévoient des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 ;

Il est proposé par monsieur Serge Bonin  
Appuyé par madame Marjorie Guay

Et résolu unanimement

**QUE** le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis décrète ce qui suit :

La grille tarifaire suivante soit et est approuvée : 2025-2026

### **Titres locaux**

Laissez-passer mensuel « Régulier »	99.30 \$
-------------------------------------	----------

Laissez-passer mensuel « Ainé » (pour les personnes âgées de 65 ans et plus)	74.75 \$
---	----------

Laissez-passer mensuel « Privilège*» *(pour les personnes âgées de 23 ans et moins et pour les étudiants à temps plein sans égard à leur âge (art.134))	74.75 \$
---	----------

Laissez-passer « Adobus*» *(pour les personnes âgées de 12 à 17 ans inclusivement et valable pour une période de deux mois, soit les mois de <u>juillet et août</u> )	74.75 \$
---	----------

Carte de douze (12) passages	40.00 \$
------------------------------	----------

Carte de huit (8) passages	28.00 \$
----------------------------	----------

Carte de quatre (4) passages	14.50 \$
------------------------------	----------

Passage simple en monnaie exacte (12 ans et plus)	3.75 \$
---	---------

• <u>Le samedi et le dimanche :</u>	2.00 \$
-------------------------------------	---------

Passage simple (Onze (11) ans et moins accompagné d'un adulte)	Gratuit en tout temps
---	-----------------------

## **Titres métropolitains**

Laissez-passer « Général »	105.00 \$
Laissez-passer « Étudiant »	79.00 \$
Laissez-passer « Ainé »	79.00 \$
Lot de vingt (20) billets	70.00 \$

Cette nouvelle tarification s'applique à l'ensemble des services offerts par la Société de transport de Lévis sur le territoire de la Ville de Lévis et de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

## **Entrée en vigueur**

Conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun, chapitre S-30.01*, le règlement numéro 190 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Il remplace et abroge tout autre règlement antérieur sur le même objet.

## **Adopté le 27 mars 2025**

Steve Dorval  
Président

Jean-François Carrier  
Secrétaire